

# FOREST PEOPLES PROGRAMME

## CODE DE CONDUITE

applicable à l'ensemble du personnel, des contractant-e-s, des membres du conseil d'administration, des associé-e-s et des consultant-e-s

Le présent Code de conduite a pour but de donner des indications claires quant aux normes de conduite que nous attendons les uns des autres de façon à assurer un environnement de travail positif pour tout le monde.

Ce Code de conduite doit être respecté par l'ensemble du personnel, des contractant-e-s et des consultant-e-s du FPP. Si vous avez des questions, il vous revient de demander des précisions à votre supérieur. Si vous dérogez à l'une quelconque des dispositions du Code de conduite, vous pouvez faire l'objet de mesures disciplinaires, d'un licenciement ou même d'une action en justice.

### 1. JE RESPECTE LES AUTRES

- J'accorde le même respect à toutes les personnes sans distinction ni discrimination aucune fondée sur la nationalité, la race, l'origine ethnique, l'appartenance tribale, le genre, le sexe, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, les opinions politiques ou un handicap.
- Je n'exploite ni n'agresse sexuellement, ni n'intimide ni ne harcèle mes collègues, les membres du personnel des organisations partenaires ou les membres des communautés.
- J'agis équitablement, honnêtement et avec tact et traite les autres avec dignité et respect. Je respecterai la législation nationale et la culture, les traditions, les coutumes et les pratiques locales qui sont conformes aux conventions des Nations Unies.
- Je contribue à instaurer un milieu de travail harmonieux fondé sur l'esprit d'équipe et sur la compréhension et le respect mutuels.
- Je porte une tenue appropriée à mes fonctions et au contexte culturel.
- Je m'assure que les personnes avec qui je travaille comprennent et appliquent ces principes dans leur travail et je veillerai à intervenir de façon opportune et sensible si elles ne le font pas (y compris en signalant les comportements inopportuns si nécessaire).
- En conséquence, je ne prends part à aucune forme de discrimination, de harcèlement, de maltraitance (physique, sexuelle ou verbale), d'intimidation ou d'exploitation, ni ne porte atteinte aux droits des autres de quelque autre façon.

### 2. JE M'ASSURE D'AVOIR UNE CONDUITE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE IRRÉPROCHABLE

...en contribuant au mandat et aux valeurs du FPP, en appliquant les manuels, les politiques et les procédures du FPP, en m'efforçant d'accomplir un travail de grande qualité, en assumant la responsabilité de mes actes et en évitant d'abuser de ma position de pouvoir comme représentant-e du FPP. J'évite les comportements qui nuisent à ma capacité d'accomplir mon travail ou qui pourraient ternir la réputation du FPP et je m'assurerai que

ma prestation personnelle et professionnelle repose toujours sur une conduite non raciste, non discriminatoire et sensible au genre. En conséquence,

- Je n'ai de relations sexuelles avec aucune personne de moins de 18 ans, ni ne maltraite ni n'exploite un enfant d'aucune façon, quel que soit l'âge local de la majorité ou du consentement. La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense.
- Je ne contribue ni ne prends part à aucune forme d'activité criminelle ou assimilables à de l'exploitation ou de la maltraitance, dont, par exemple, le travail des enfants, la pédophilie, la prostitution forcée ou la traite de personnes, la contrebande de marchandises ou le trafic de stupéfiants.
- Je n'appuie, ne tolère ni n'encourage jamais sciemment le terrorisme ni les activités de personnes qui prônent le terrorisme.
- Je n'userai pas de ma qualité d'employé-e, de contractant-e, d'administratrice ou administrateur, d'associé-e ou de consultant-e pour promouvoir une position ou un parti politique de telle sorte que FPP soit associé à cette position ou à ce parti politique, sauf si cela fait expressément partie de notre travail.
- Je n'offre pas d'argent, d'emploi, de biens ou de services en échange de relations ou de faveurs sexuelles, dans l'exercice de mes fonctions ou en rapport avec celles-ci, ni quand j'agis à titre de représentant du FPP (y compris lorsque je me déplace ou habite à l'extérieur de mon pays d'origine dans le cadre de mon travail avec FPP). Il peut s'agir de solliciter ce qui précède en échange de l'aide (ou de la fourniture d'aide préférentielle) qui revient aux membres des communautés.
- Je ne demande ni ne sollicite aucun paiement, service ou faveur de nature personnelle aux autres, surtout pas aux membres des communautés, en échange de notre aide, notre soutien ou de biens ou services de quelque sorte.
- Je ne tirerai pas profit de la vente de biens ou de substances illicites.
- Je ne consomme pas d'alcool ni aucune autre substance d'une manière qui pourrait nuire à ma capacité d'accomplir mon travail ou à la réputation du FPP. De même, en aucune circonstance je ne conduirai un véhicule appartenant au FPP ou utilisé par le FPP (ou un partenaire local) sous l'influence de l'alcool ou de tout autre stupéfiant illicite.
- Je n'accepte aucun pot-de-vin, ni aucun cadeau d'une valeur de plus de 30 \$, de la part de gouvernements, de communautés, de bailleurs de fonds, de fournisseurs ou autres, qui me seraient offerts en raison de mon emploi.
- Je n'établis aucune forme de relation professionnelle au nom du FPP avec des membres de ma famille, des amis ou autres contacts personnels/professionnels pour la fourniture de biens ou de services au FPP ou pour des questions liées à l'emploi sans autorisation.
- Je n'utilise pas l'ordinateur ni d'autres équipements de l'organisation pour visionner, télécharger, créer ou distribuer du matériel inapproprié, tel que du matériel pornographique.
- Je ne porte pas d'armes dans les locaux ni dans les véhicules du FPP ni dans l'exercice de mes fonctions.

### 3. JE M'EMPLOIE ACTIVEMENT À PROTÉGER LES PERSONNES AVEC LESQUELLES JE TRAVAILLE

En tenant compte de la position désavantageuse dans laquelle les communautés peuvent se trouver par rapport à ceux et celles qui exercent un pouvoir ou une influence sur certains aspects de leur vie, je fais tout mon possible pour agir de manière à garantir que leurs intérêts sont ma priorité. En conséquence,

- Je n'agis pas en violation des directives et procédures du FPP, en particulier de la politique de protection de l'enfance du FPP.
- Je n'abuse pas du pouvoir ni de l'influence que j'exerce en vertu de mon poste sur la vie et le bien-être des membres des communautés. Je ne solliciterai ni ne recevrai jamais aucun service ni aucune faveur des membres des communautés, du personnel ou d'autres personnes en échange d'aide ou de protection. Je n'entreprendrai jamais aucune relation d'exploitation – sexuelle, émotionnelle, financière ou liée à l'emploi – avec des membres des communautés.
- Je cherche à empêcher la violation, et à corriger toute violation présumée, par une employée ou un employé, contractant-e, membre du conseil d'administration, associé-e ou consultant-e ou membre du personnel des organisations partenaires de
  - (a) la politique de protection de l'enfance du FPP ;
  - (b) la politique de sauvegarde du FPP ;
  - (c) la politique anticorruption du FPP ;
  - (d) la politique antifraude du FPP ; ou
  - (e) toute allégation ou tout soupçon de fraude/détournement de ressources du FPP ou des partenaires.
- Lorsque les violations présumées entraînent, ou pourraient entraîner, une grave violation de l'une ou l'autre des politiques ci-haut mentionnées, je porterai les allégations à l'attention du FPP. Toute allégation d'exploitation ou d'atteinte sexuelle devrait toujours être considérée comme entraînant une violation grave.
- Je ne dissimule aucune information au sujet de condamnations ou d'accusations criminelles ou de procédures civiles en cours, concernant particulièrement la maltraitance des enfants, soit au moment de me joindre au FPP ou survenant pendant la durée de mon emploi.

### 4. JE CHERCHE À PROTÉGER MA SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

...en connaissant et en respectant les politiques et les pratiques de santé et sécurité du FPP et en faisant part de toute inquiétude à mon supérieur. En conséquence,

- Je me familiarise avec toutes les règles et procédures de sécurité du FPP et je m'y conforme.
- Je ne me conduis pas de manière à créer des risques inutiles pour ma sécurité ou celle des autres.

### 5. JE PROTÈGE LES RESSOURCES, LES BIENS ET LA CONFIDENTIALITÉ DU FPP

...en gérant consciencieusement et judicieusement les ressources financières et les biens du FPP et en exerçant mes fonctions officielles et en menant mes affaires personnelles de manière à éviter les conflits d'intérêt. En particulier :

- Je veille à ce que les ressources du FPP ne soient pas détournées et les protège contre le vol, la fraude et autres préjudices.
- Je déclare tout conflit d'intérêts potentiel avec les fournisseurs, prestataires de services ou associés (tel que les liens ou actionnariats familiaux).
- Je protège et utilise de façon responsable les informations auxquelles j'ai accès en raison de mon emploi au sein du FPP.
- Je n'utilise pas les bureaux, les biens du FPP ou les connaissances acquises du fait de mes fonctions au sein du FPP à des fins de gain personnel, financier ou autre, ni au profit de tiers, y compris les membres de ma famille, mes ami-e-s et mes protégés.
- Je protège, gère et utilise les ressources humaines, financières et matérielles du FPP de façon efficiente et efficace, en tenant compte du fait que ces ressources ont été mises à la disposition du FPP pour le bénéfice des membres des communautés et autres personnes dont s'occupe le FPP.
- Je traite avec diligence toutes les questions officielles et ne divulgue pas en-dehors des voies appropriées des informations confidentielles concernant les membres des communautés et les personnes dont s'occupe le FPP, les collègues et autres questions liées au travail.
- Je tiens les dossiers et les archives électroniques de façon responsable. Les informations qui pourraient être considérées illégales, offensantes ou inappropriées ne doivent en aucune circonstance être traitées, téléchargées, stockées ou diffusées.
- J'exerce toute la prudence et la discrétion requises en ce qui concerne les questions politiques, militaires ou de sécurité dans les communications officielles ou privées, dont les appels téléphoniques, les messages radio, les courriels et les lettres.
- Lorsque je me consacre à des activités de communications, je veille à ce que les personnes et leur situation soient fidèlement représentées sur le plan de leurs capacités et de leurs vulnérabilités. Je m'efforcerai autant que possible d'expliquer l'usage qui sera fait des photos et des témoignages et d'obtenir la permission des personnes dont les photos et les témoignages seront utilisés.
- Je ne cherche pas à tirer un profit personnel de mon emploi au sein du FPP (en plus des conditions de mon emploi) et je résisterai à toute pression politique indue dans la prise de décisions. En particulier, je ne recevrai ni n'offrirai de pot-de-vin, ni de commissions illicites d'aucune sorte.
- Je ne solliciterai ni n'accepterai aucune instruction concernant l'exercice de mes fonctions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure au FPP (sauf si je suis expressément tenu de le faire). Je n'accepterai d'aucune autorité aucun titre honorifique, aucune décoration, aucune faveur, aucun don ni aucune rémunération ; je n'en accepterai pas non plus d'aucune autre source extérieure au FPP sans autorisation préalable, sauf s'il s'agit de petites marques d'appréciation d'une valeur de moins de 30 USD.
- Je n'exerce aucune activité ni aucun emploi à l'extérieur, ni n'accepte de rémunérations ou de subventions supplémentaires d'un gouvernement ou de quelque autre source, lorsque cela entraîne ou pourrait entraîner un conflit d'intérêt avec mon travail au sein du FPP, sans l'autorisation préalable du FPP.
- J'évite d'aider des personnes ou des entreprises privées dans leurs rapports avec le FPP lorsque cette aide pourrait donner lieu à un traitement préférentiel, réel ou apparent. Je ne participerai jamais à des activités liées à l'acquisition de biens ou de

services, ou à la gestion de ressources humaines s'il peut en résulter un conflit d'intérêts et j'agirai toujours en stricte conformité avec les politiques et directives du FPP s'y rattachant.

- Je ne révèle à aucun tiers, tant pendant la durée qu'après la fin de mon emploi au sein du FPP, aucune information confidentielle obtenue dans l'exercice de mes fonctions au sein du FPP, à moins d'être légalement tenu de le faire (ou autorisé par FPP ou par la ou les personnes que les informations confidentielles concernent). J'ai conscience que la violation du secret professionnel tant pendant la durée qu'après la fin de mon emploi au sein de l'organisation pourrait donner lieu à une demande d'indemnisation et/ou à des poursuites.
- Je ne fais pas de commentaires ni de déclarations à la presse ni à d'autres organes d'information publique ni ne soumetts des articles, livres ou autre matériel pour publication, y compris sur des blogs, des sites web, des médias en ligne et des forums électroniques, si les activités ou les intérêts du FPP sont en cause, si ce n'est conformément aux procédures (s'il en est) établies au sein du FPP. Je m'engage à gérer de façon responsable mon utilisation personnelle des médias sociaux, notamment Facebook et Twitter, conformément à la législation et aux normes mentionnées dans le présent code de conduite, sur lesquels je ne publierai aucune information professionnelle à caractère confidentiel, ni ne divulguerai aucune information confidentielle concernant les membres des communautés et les personnes dont s'occupe FPP, les collègues et autres questions liées au travail, ni ne représenterai FPP en aucune façon.

#### 6. JE SIGNALERAI TOUT INCIDENT OU TOUTE PRÉOCCUPATION CONCERNANT LE PRÉSENT CODE

Pour créer les conditions permettant d'assurer le respect du présent Code de conduite, nous devons non seulement l'appliquer à titre individuel, mais aussi être prêts à porter à l'attention des responsables concernés au sein du FPP tout incident, tout abus ou toute préoccupation dont nous sommes témoins ou dont nous sommes informés.

- Je signalerai par les voies appropriées, et dans les meilleurs délais, toute question qui pourrait être ou sembler être une grave violation des normes contenues dans le Code de conduite.

J'ai pris connaissance du Code de conduite et en comprends le contenu.

Signé \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

*FPP espère que l'esprit et l'intention du présent code de conduite et des politiques y afférentes se reflèteront dans les politiques des organisations partenaires avec lesquelles FPP travaille.*

*Nous valorisons la responsabilisation : le personnel du FPP doit veiller à ce que le personnel des organisations partenaires et les membres des communautés sachent comment porter plainte au sujet du FPP ou d'un-e employé-e du FPP.*

